

MANDAT DE RECHERCHE

N° au registre des mandats

N°

MANDANT

MANDATAIRE

(Nom, raison sociale, adresse, activité, carte professionnelle, garantie financière, nom du négociateur établissant le présent mandat, ...)

AGENCE SITAVENIR
SARL au capital de 16 000 euros
6 rue d'Amboise 75002 PARIS
Tél. : 01.43.87.12.12 Fax : 01.43.87.99.19
siret : 441 596 707 00022
GARANTIE FNAIM - CARTE T 10050
email : i.sitavenir@gmail.com

LE MANDANT ET LE MANDATAIRE ONT CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Par les présentes, le mandant charge le mandataire, qui accepte cette mission, de rechercher, en vue de l'acquérir, un bien répondant aux caractéristiques définies ci-après :

TYPE de BIEN RECHERCHÉ

Nature : Appartement Maison individuelle Locaux commerciaux

Secteur géographique :

Désignation succincte :

Prix maximum souhaité : Les biens devront être proposés au prix maximal de

, rémunération du mandataire

comprise
 non comprise

Si elle se réalise, la vente devra respecter les dispositions suivantes :

OBLIGATIONS du MANDANT

Le mandant reconnaît que les affaires proposées et visitées sont strictement confidentielles ; il s'interdit pendant la durée du mandat et dans les 12 mois suivant son expiration, à en traiter l'achat éventuel directement avec le vendeur.

EN CAS DE NON RESPECT DE CETTE OBLIGATION, LE MANDANT S'ENGAGE EXPRESSÉMENT À VERSER AU MANDATAIRE, EN VERTU DES ARTICLES 1142 ET 1152 DU CODE CIVIL, UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE ÉGALE AU MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION PRÉVUE CI-APRÈS.

OBLIGATION du MANDATAIRE

Si le mandataire propose au mandant un bien soumis aux exigences de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 issu de la loi du 18 décembre 1996, il devra obligatoirement indiquer de manière certaine au mandant, préalablement à la régularisation de tout avant-contrat, la superficie privative des lots proposés.

CLAUSES PARTICULIÈRES

DURÉE du MANDAT Ce mandat est consenti au mandataire pour une durée de trois mois.

SÉQUESTRE En vue de garantir la bonne exécution des présentes, l'acquéreur devra, à l'appui de toute promesse ou compromis de vente, effectuer un versement d'un montant maximum de 10% du prix total de la vente, à l'ordre de (1)

séquestre garanti financièrement à cet effet.

La loi solidarité et renouvellement urbain du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessus. Si l'acquéreur est un non professionnel et l'immeuble à usage d'habitation, application des art. L. 271-1 (délai de 7 jours : de rétractation pour les actes sous seing privé ou de réflexion pour les actes authentiques) et L. 271-2 du code de la construction.

Art. L. 271-2 Extraits : "... nul ne peut recevoir de l'acquéreur non professionnel directement ou indirectement aucun versement à quelque titre ou sous quelque forme que ce soit avant l'expiration du délai de rétractation ... toutefois ... conclu par l'intermédiaire d'un professionnel ayant reçu mandat pour prêter son concours à la vente, un versement peut être reçu de l'acquéreur s'il est effectué entre les mains d'un professionnel disposant d'une garantie financière affectée au remboursement des fonds déposés... lorsque l'acte est dressé en la forme authentique aucune somme ne peut être versée pendant le délai de réflexion de sept jours."

RÉMUNÉRATION du MANDATAIRE En cas de réalisation, la rémunération du mandataire sera de (2)

à la charge de (3)

Elle ne deviendra exigible qu'après achat effectivement conclu, levée étant obligatoirement faite de toutes conditions suspensives.

Attention : pour votre sécurité, utilisez exclusivement des formulaires originaux

FAIT DANS LES LOCAUX DU MANDATAIRE, EN DEUX EXEMPLAIRES DONT UN REMIS DÈS À PRÉSENT AU MANDANT QUI LE RECONNAÎT.

à _____ le _____

LE MANDANT

Signature précédée de la mention manuscrite
" lu et approuvé, bon pour mandat "

LE MANDATAIRE

Signature précédée de la mention manuscrite
" lu et approuvé, mandat accepté "

RAYÉS NULS

_____ mots
_____ lignes

ATTENTION
veuillez
signer
séparément
chaque
exemplaire

(1) soit à l'ordre de "établissement de crédit ... compte n° ... ayant pour titulaire M ...", soit " Maître... notaire à...", soit tout autre séquestre.

(2) soit * de... francs (ou euros) *, soit * de... % du prix de vente *
(3) soit * du mandant *, soit * du vendeur *, soit * du mandant pour ...% et du vendeur pour...% *